

SEB S.A.

Société anonyme au capital de 55 337 770 €
Siège social : 112 Chemin du Moulin Carron, Campus SEB, 69130 Ecully
300 349 636 R.C.S. Lyon.
Siret : 300 349 636 00138.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AOUT 2021

Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire afin de soumettre à votre approbation deux résolutions dont l'objet est précisé et commenté ci-après.

1. PRESENTATION DE LA RESOLUTION UNIQUE A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution – Révocation du mandat d'administrateur de FEDERACTIVE

Le 19 mai 2021, FEDERACTIVE a informé la société (i) de sa décision de révoquer, avec effet au 20 mai 2021, le mandat donné à son représentant permanent au Conseil d'administration, Madame Sarah Chauleur et (ii) de sa volonté de désigner un nouveau représentant permanent qui serait extérieur au courant familial que FEDERACTIVE représente au Conseil d'administration. Cette démarche s'inscrit en parfaite rupture avec la procédure de sélection des administrateurs arrêtée à l'unanimité par le Conseil d'administration et les pratiques antérieures des actionnaires familiaux, lesquels n'ont jamais désigné de personnalité extérieure aux actionnaires familiaux en qualité de représentant au Conseil d'administration.

Conformément à ses prérogatives, le Comité Gouvernance et Rémunérations du Conseil d'administration a échangé à plusieurs reprises avec FEDERACTIVE, en particulier le 27 mai 2021, afin de clarifier les intentions de FEDERACTIVE.

Faisant fi des craintes soulevées tant par le Comité Gouvernance et Rémunérations que par l'ensemble des membres du Conseil d'administration (à l'exception de FEDERACTIVE et Madame Delphine Bertrand), FEDERACTIVE a annoncé le 14 juin 2021, par voie de communiqué de presse, sa décision de désigner un représentant permanent extérieur au cercle des actionnaires familiaux et en l'absence de toute consultation préalable du Comité Gouvernance et Rémunérations qui n'a pu rencontrer le nouveau représentant permanent de FEDERACTIVE que le 18 juin 2021.

Lors du Conseil d'administration du 25 juin 2021, les administrateurs représentant VENELLE INVESTISSEMENT et GENERATION ont, en conséquence du refus réitéré de FEDERACTIVE de renoncer à son projet de désigner un représentant permanent extérieur aux actionnaires familiaux, demandé la révocation sans délai de FEDERACTIVE de son mandat d'administrateur dans l'intérêt social de SEB. Tous les administrateurs, à l'exception de FEDERACTIVE et Madame Delphine Bertrand, ont soutenu et approuvé cette proposition.

Sur suggestion du Président du Conseil, il a été décidé de reconvoquer un Conseil d'administration à bref délai pour permettre à FEDERACTIVE de formuler ses observations et indiquer s'il maintenait son projet.

A l'occasion de la réunion du 29 juin 2021, les administrateurs ont, à l'unanimité à l'exception de FEDERACTIVE et de Madame Delphine Bertrand, décidé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires afin de proposer aux actionnaires la révocation de FEDERACTIVE de son mandat

d'administrateur, ce dernier ayant confirmé ne pas vouloir renoncer à son projet.

En conséquence de la révocation de FEDERACTIVE de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration de la société serait composé de seize membres, dont près de 40% d'administrateurs indépendants, ainsi qu'il suit :

- le Président ;
- sept administrateurs représentant le Groupe Fondateur à savoir :
 - o quatre administrateurs adhérant à VENELLE INVESTISSEMENT,
 - o deux administrateurs adhérant à GENERACTION,
 - o un administrateur adhérant à FEDERACTIVE ;
- cinq administrateurs indépendants ;
- un administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- deux administrateurs représentant les salariés.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé par cette première résolution de révoquer FEDERACTIVE de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Seconde résolution – Pouvoir pour formalités

Aux termes de cette seconde résolution, nous vous demanderons de façon usuelle de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de votre assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

Si les propositions du Conseil d'administration vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions qui vous sont soumises.

2. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021

L'ensemble des informations utiles concernant la marche des affaires de SEB S.A. depuis le début de l'exercice en cours figure sur le site Internet de la société (<http://www.groupeseb.com>) et notamment dans (i) le document d'enregistrement universel 2020 déposé le 6 avril 2021 sous le numéro D.21-0261 auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'ensemble des communiqués de presse publiés par la société depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil d'administration

RESUME SUCCINCT DES PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021

1. ÉVOLUTIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale de SEB S.A. du 20 mai 2021 a procédé au :

- renouvellement du mandat de Mme Yseulys Costes, en qualité d'administratrice ;
- renouvellement du mandat de Peugeot Invest Assets, en qualité d'administrateur ;
- renouvellement du mandat de Mme Brigitte Forestier en qualité d'administratrice représentant les salariés actionnaires.

En conséquence, le Conseil d'administration est composé au 30 juin 2021 de 17 membres :

- Le Président,
- 8 administrateurs représentant le Groupe Fondateur :
 - 4 administrateurs adhérant à VENELLE INVESTISSEMENT,
 - 2 administrateurs adhérant à GÉNÉRACTION,
 - 2 administrateurs adhérant à FÉDÉRACTIVE,
- 5 administrateurs indépendants ,
- 2 administrateurs représentant les salariés , et
- 1 administratrice représentant les salariés actionnaires.

2. MISE EN PLACE D'UNE HOLDING DE RENFORCEMENT DU CONTROLE FAMILIAL

Les actionnaires familiaux du Groupe SEB, signataires du pacte d'actionnaires conclu le 27 février 2019, détiennent de concert 31,9% du capital. Ce concert composé de 260 personnes physiques est organisé autour de GÉNÉRACTION et de VENELLE INVESTISSEMENT.

Afin de pérenniser le contrôle familial et de renforcer les liens avec le Groupe SEB, les actionnaires familiaux concertistes ont mis en place le 12 mars 2021 une holding familiale de renforcement.

Cette holding, dénommée HRC (Holding de Renforcement du Contrôle) a reçu ce même jour une part importante des actions SEB détenues par les concertistes, soit 6,4% du capital de SEB SA, le concert continuant à détenir globalement 31,9% du capital. Il est précisé que HRC est partie au pacte d'actionnaires du 27 février 2019 et est à ce titre membre du concert.

Fort de cet actif, et par le recours à la dette, HRC aura pour objet l'acquisition de titres SEB. Cet objectif sera poursuivi dans le temps, de manière progressive et dans le respect des règles boursières.

Cette opération traduit le très fort attachement du concert familial au Groupe SEB qui renouvelle à cette occasion sa confiance dans le modèle de croissance durable du Groupe et sa volonté de l'accompagner sur le long terme.

Cette nouvelle étape s'inscrit dans la continuité du pacte d'actionnaires de février 2019. La holding est dirigée par deux membres de la 7^{ème} génération de la famille Lescure.

3. ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Dans une optique de fidélisation de ses actionnaires, le Groupe SEB a procédé à une attribution gratuite d'actions à leur profit.

Le Conseil d'administration du 23 février 2021, faisant usage de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2020 au titre de la 19^{ème} résolution, a décidé d'augmenter le capital social de 5 030 706 € par incorporation de réserves prélevées sur le report à nouveau, portant ainsi le capital social de 50 307 064 € à 55 337 770 €.

Cette augmentation de capital a été réalisée le 3 mars 2021 par création de 5 030 706 actions nouvelles de 1 € de nominal, entièrement libérées, qui ont été attribuées gratuitement à tous les actionnaires inscrits à la date du 2 mars 2021 à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes. Il est précisé que toutes les actions constituant le capital social, soit 50 307 064 actions, portaient le même droit à attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes. Le détachement du droit d'attribution est intervenu le 1^{er} mars 2021 à l'ouverture de la Bourse de Paris – Euronext et il a conduit à un ajustement correspondant du cours. Les actions nouvelles portent jouissance au 1^{er} janvier 2020 et ont été immédiatement assimilées aux actions anciennes. Elles portent les mêmes droits que les actions d'origine en termes de droits de vote double et de dividende majoré. Elles ont notamment eu droit au dividende sur l'exercice 2020 versé le 27 mai 2021.

Les droits formant rompus n'étaient ni négociables, ni cessibles et les actions correspondantes ont été partiellement conservées par SEB S.A. pour alimenter son auto-détention. SEB S.A. a indemnisé les titulaires des sommes dues au titre de leurs droits dans les trente (30) jours qui ont suivi la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées. Le reste des éventuels droits formant rompus non conservés par SEB S.A. a été vendu.

Les actions nouvelles issues de titres en démembrement ont conservé la même structure. L'inscription de l'action nouvelle s'est faite sur le compte d'origine : elle a été de ce fait démembrée à l'identique des actions anciennes. Les rompus ont été en revanche versés au profit du seul nu-propriétaire.

Les opérations ont été centralisées par BNP Paribas Securities Services – Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin.

Cette attribution gratuite d'actions a fait l'objet d'un avis détaillé EURONEXT publié le 25 février 2021.

4. RENFORCEMENT DU COMEX

Pour accompagner ses ambitions stratégiques, le Groupe SEB a annoncé le 12 avril dernier le renforcement de son Comité Exécutif, avec la nomination de 4 nouveaux membres :

- Cathy PIANON, Directrice Générale, Affaires Publiques et Communication ; Directrice du cabinet du Président-Directeur Général,
- Philippe SCHAILLEE, Directeur Général Adjoint en charge des Produits et de l'Innovation,
- Philippe SUMEIRE, Directeur Général, Juridique,
- Vincent ROUILLER, Directeur Général, Recherche.

5. PRISE DE PARTICIPATION DANS CHEFCLUB

Le Groupe SEB a annoncé le 25 janvier 2021 un partenariat avec Chefclub ainsi qu'une prise de participation minoritaire via SEB Alliance, sa société d'investissement.

Simplifier la cuisine et la rendre accessible à tous, c'est la vocation de Chefclub, la *start-up* créée en 2016 par les trois frères Thomas, Jonathan et Axel Lang. Rapidement devenue une marque leader dans la production et la diffusion de contenus culinaires, Chefclub a déjà vendu 700 000 livres et une série de produits innovants pour les enfants qui équipe déjà plus de 150 000 familles, tous co-crées avec sa communauté. Également

convaincu que le contenu expérientiel et l'accès direct aux communautés définissent le futur du commerce, le Groupe SEB a conclu un partenariat avec Chefclub et accompagne son fort développement en participant à son second tour de financement.

Cette prise de participation vient aussi renforcer des initiatives communes engagées, concrétisées dès le premier semestre 2021 avec le lancement d'une gamme de produits sous licence de marque « Chefclub by Tefal » comprenant poêles, casseroles, ustensiles de cuisine et petit électroménager. En co-création avec la communauté Chefclub, cette gamme repose sur l'expertise de Chefclub dans le développement de recettes créatives et celle de Tefal dans la conception de produits durables et qui simplifient la vie.

La nouvelle marque « Chefclub by Tefal » bénéficie d'une visibilité sans précédent sur les réseaux sociaux et élargit l'audience du Groupe SEB, notamment auprès des *millennials*, qui ont découvert ou retrouvé les plaisirs de la cuisine grâce aux contenus diffusés par la *start-up*. En s'associant au Groupe SEB, leader mondial du Petit Équipement Domestique, Chefclub accède à un savoir-faire industriel reconnu, à la puissance de la marque Tefal et à une distribution plus large qui permettra à sa communauté de retrouver les produits dans les circuits de distribution du Groupe.

6. ANNONCE DE LA FERMETURE DU SITE DE ROWENTA GMBH D'ERBACH

Rowenta Werke a annoncé le 17 mars dernier à l'ensemble des salariés concernés la cessation de ses activités à Erbach, en Allemagne, à compter du 30 juin 2022, ce qui se traduira par la fermeture de l'usine.

Au recul structurel du marché mondial du repassage depuis plusieurs années se sont ajoutés les effets de la crise Covid-19 avec l'accroissement du télétravail. Malgré les investissements et les efforts réalisés pour maintenir l'activité à Erbach, la baisse continue des volumes a conduit le Groupe à décider de fermer ce site historique pour redéployer l'activité industrielle de repassage notamment vers l'usine de Pont-Evêque en France. Celle-ci voit donc son statut de centre d'expertise en soin du linge confirmé.

La Direction du Groupe s'est engagée à tout mettre en œuvre pour minimiser autant que possible l'impact social pour chaque collaborateur et s'attache, avec le Comité d'entreprise local, à trouver les meilleures solutions pour chacun.

7. LE GROUPE SEB S'ENGAGE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

Avec plus de 360 millions de produits vendus chaque année dans le monde, le Groupe SEB, conscient de sa responsabilité, a placé les enjeux environnementaux au cœur de sa stratégie de Développement Durable. Le 20 avril dernier, il a annoncé s'être engagé à réduire progressivement ses émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et participer à l'effort global de la planète pour limiter le réchauffement climatique.

Ayant dépassé les premiers objectifs qu'il s'était fixé en matière de réduction de son empreinte carbone aux plans industriel et logistique, le Groupe SEB a défini de nouveaux objectifs afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le Groupe a rejoint en 2016 l'initiative Science-Based Targets (SBT) qui incite les grandes entreprises mondiales à mettre en cohérence leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec les recommandations du GIEC de contenir la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2 °C d'ici la fin du siècle. Le Groupe SEB fait ainsi partie des 100 premières entreprises mondiales et 11 premières entreprises françaises ayant aligné leur stratégie bas carbone avec les Accords de Paris.

Pour atteindre ses objectifs ambitieux, le Groupe SEB a mis en place une gouvernance spécifique et précisé ses priorités :

La stratégie bas carbone « fabrication des produits » à travers:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre des sites industriels
- l'augmentation de leur approvisionnement en énergies renouvelables :
 - accroître la part d'énergie renouvelable : production d'énergie sur site avec des panneaux photovoltaïques.
 - achat d'énergie verte : garantie d'origine, certificat d'énergie renouvelable...

La stratégie bas carbone « utilisation des produits » via :

- la réparabilité des produits,
- l'intégration de matériaux recyclés,
- la sensibilisation des consommateurs à la bonne utilisation des produits,
- la réduction de la consommation énergétique des produits (éco-conception et nouvelles technologies).